

## **Compte rendu de la réunion du conseil Municipal du 14 octobre 2020**

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en raison de l'application des mesures barrières liées à la pandémie de la COVID-19, à la salle des fêtes de Brondeau, sous la présidence de Monsieur Guy MARTY, Maire.

Présents : MM. GUE, CANTIN, LOREAU, LERUTH, SPERANZINI, LESPINASSE, GRANEREAU, LE DEUNFF, VOISIN, LAGUILLON, MARTY, CURELY, CHARIOL.

Absents excusés : MM. MICHEL, CANTE, DELAGE, COUEPEL, DUVAL, FONMARTY.

Absents : Néant.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 13

Excusés : 6

Absents : 0

Date de convocation : 05/10/2020

Monsieur MICHEL a donné pouvoir à Monsieur LAGUILLON  
Monsieur CANTE a donné pouvoir à Madame ALFONSO-CHARIOL  
Mademoiselle DELAGE a donné pouvoir à Monsieur MARTY  
Monsieur DUVAL a donné pouvoir à Monsieur VOISIN

Secrétaire de séance : Madame ALFONSO-CHARIOL

Madame ALFONSO-CHARIOL est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les mesures de protection contre la COVID19 sont toujours en vigueur. Les directives ont été transmises par Monsieur LAGUILLON aux associations de la commune afin qu'elles puissent fonctionner en appliquant les règles.

### **I. REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL-**

Délibération n°38/2020

Monsieur le Maire rappelle que le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal a été rédigé en réunion des adjoints, il a ensuite été transmis à tous les élus aux fins de recueillir leurs remarques éventuelles.

Monsieur MICHEL a fait part à Monsieur le Maire de ses observations visant à rectifier certains articles du règlement. Aussi, Monsieur le Maire propose-t-il aux élus de reprendre ce règlement, de le lire et d'apporter les rectifications qu'ils jugeront nécessaires. Lors du débat qui s'en suit, il est également proposé que le projet de compte rendu de réunion du Conseil Municipal, une fois vérifié par Madame ALFONSO-CHARIOL et Monsieur le Maire soit envoyé aux élus en même temps que la convocation. Ensuite, lors de sa lecture en Conseil pour validation, s'il y a des remarques celles-ci seront validées lors de la réunion suivante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après avoir procédé aux rectifications nécessaires du projet de règlement accepte à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et entérine le règlement intérieur du Conseil Municipal dûment amendé.

## **II. RAPPORT DES COMMISSIONS -**

### **A. Commission bâtiments**

Monsieur LESPINASSE fait le point sur les travaux de cette commission.

Différents devis ont été établis :

- La mise à jour du Dossier Technique Amiante DTA :

BCI : 2 000,00 € HT            EXIM : 2 300,00 € HT

- La pose de menuiseries isolantes PVC au local de Lavagnac :

CHIAROTTO : 7 154,00 € HT        DEYLIAT : 2 831,00 € HT

- La climatisation du local de Lavagnac :

PONS C'FROID : 2 123,70 € HT    RUFFET : 3 319,20 € HT

Concernant le presbytère, la réflexion est engagée pour ce local de 293 m<sup>2</sup> dont la réhabilitation pourrait permettre la création d'un gîte d'étape ou gîte rural.

L'électricité de la maison des associations a été revue par l'entreprise LACOMBE pour 1 560 € et les plafonds par l'entreprise BERTRAND pour 1 725 €.

Les problèmes d'humidité dans le logement du cimetière ont été réglés.

La peinture de la salle d'exposition du Jardin de la Lamproie a été refaite.

La consolidation de la baie vitrée de la salle des fêtes aura coûté 1 126 €.

Un devis pour le diagnostic de l'arrosage du Jardin de la Lamproie se monte à 624 €.

En cours, la révision des contrats d'assurance des véhicules de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour sa part, il est favorable à ce que le projet de rénovation du presbytère voit le jour mais cela va engager des frais importants. Il demande au Conseil de se prononcer sur le principe de continuer à travailler sur ce dossier. En tout état de cause, il faudra solliciter le CAUE, chercher un maître d'œuvre, solliciter des aides financières.

Le Conseil Municipal est d'accord, à l'unanimité, avec la demande de Monsieur le Maire.

Il y aura des travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement d'eau pluviale de la Guinguette de la Plage à prévoir.

La fenêtre de toit du local sanitaire de l'école bien que commandée n'a toujours pas été installée par l'entreprise BERTRAND qui devra être relancée.

Le mur extérieur du local de Lavagnac nécessite d'être refait.

### **B. Commission Service Technique. (Madame GRANEREAU – Monsieur SPERANZINI)**

La commission réfléchit à l'achat :

- d'un tracteur d'occasion
- d'un broyeur déportable pour remplacer la girotondeuse qui ne donne pas satisfaction.

Les platanes seront taillés courant novembre.

Un budget pour l'achat de décorations de Noël sera voté en 2021.

L'achat d'une armoire sécurisée est envisagé.

Une étude est réalisée par le SDEEG pour la prise en charge de la gestion de l'entretien des climatiseurs, chaudières, etc, dans le cadre d'un groupement de commandes.

#### C. COMMISSION COMMUNICATION (Monsieur VOISIN et Madame CANTIN)

La mise à jour du site de la commune sera engagée mais celle-ci semble difficile à faire.

L'ouverture d'un compte Instagram au nom de la Commune a été faite.

Le bulletin municipal sera distribué fin octobre.

Concernant l'installation d'un panneau numérique d'information, un premier devis a été reçu (19 000 € c'est cher) la commission est en attente d'un autre devis.

La signalétique des bâtiments communaux est envisagée.

#### D. COMMISSION VOIRIE / ECLAIRAGE PUBLIC (Monsieur LE DEUNFF)

##### Eclairage public

Désormais ce sont les élus qui recenseront les lampadaires en panne afin que Monsieur LE DEUNFF puisse transmettre une commande groupée à l'entreprise LAVANDIER dans le but de réduire le coût d'intervention.

##### Routes

A court terme, sont prévus le plateau surélevé de Lavagnac et l'aménagement de la route de la Nauze, les devis sont en attente.

Une racine est à couper, chemin rural de la Barthe.

A moyen terme : il s'agit de lister les routes à goudronner, voir comment entretenir les routes blanches et faire chiffrer le tout.

#### E. COMMISSION CULTURE

Madame ALFONSO-CHARIOL indique qu'une exposition de peinture aura lieu au Jardin de la Lamproie les 14 et 15 Novembre prochains.

Elle explique que pour organiser des animations, des spectacles de qualité, payer la cotisation à l'IDDAC, un budget annuel à hauteur de 5 000 € est nécessaire. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'inscrire cette somme au Budget Primitif 2021, somme qui englobera le financement de toutes les dépenses culture de l'exercice.

#### F. COMMISSION BIBLIOTHEQUE (Madame CURELY)

La bibliothèque a réouvert grâce à l'arrivée d'une nouvelle aide bibliothécaire et à la motivation des élus et des bénévoles. Madame CURELY pense proposer l'organisation de jeux de société pendant la pause méridienne scolaire en associant le personnel de surveillance.

#### G. COMMISSION ECOLE (Madame LOREAU)

La commission menus continue de travailler pour offrir des repas les plus équilibrés possibles en associant les élèves.

Un travail de recherche de fournisseurs de proximité est en cours.

#### H. JARDIN COMMUNAL (Monsieur LAGUILLON)

Une réunion de planification a eu lieu récemment. La clôture du terrain suite au bornage va pouvoir être programmée. Des piquets acier remplaceront les piquets bois initialement prévus. Le forage du puits, l'achat d'une pompe, d'arbres fruitiers sont prévus.

#### I. DEVELOPPEMENT DURABLE. (Madame ALFONSO-CHARIOL)

Réhabilitation de la Cale : le dossier a été transmis à EPIDOR qui a répondu favorablement au projet.

L'ESAT du PUCH s'est déplacé pour étudier une proposition de fleurissement et d'entretien. Le devis est en attente.

Pour récupérer les déchets flottants transportés par l'Estey du Pont-de-la-Donne, l'installation de grilles de filtrations est envisagée.

Une opération de nettoyage de la commune aura lieu le 24 octobre prochain.

#### J. SALLES MUNICIPALES (Madame LERUTH)

La réunion annuelle avec toutes les associations a permis de présenter les nouvelles conventions d'occupation des salles. La gestion des poubelles a été abordée ainsi que le respect de mesures liées à la COVID 19.

La salle polyvalente de la mairie ne sera plus mise à disposition des associations. Priorité est donnée à l'école, l'ALSH et le périscolaire.

#### K. COMMISSION AFFAIRES FUNERAIRES

Monsieur SPERANZINI indique que jusqu'à présent, son emploi du temps lui a permis de pouvoir constater le bon déroulement des inhumations au cimetière.

Monsieur le Maire demande si une personne pourrait assurer l'interim de Monsieur SPERANZINI et Madame COUEPEL en cas d'absence. Madame CURELY se porte volontaire pour assumer cette charge à titre exceptionnel.

#### III. CREATION D'UNE COMMISSION ECOQUARTIER A LALANDE -

Monsieur le Maire fait un historique des acquisitions qui ont permis de constituer une réserve foncière de plus de 9 hectares à Lalande. Il explique qu'après remembrement, ce sont près de 13 hectares qui pourraient être aménageables à terme. Il explique que l'idée maîtresse qui a germé en lui est d'obtenir un label écoquartier pour le projet d'aménagement.

Pour cela, il faut avoir une vision d'ensemble dès le départ. Il faut travailler sur ce projet. Monsieur le Maire demande aux élus de s'exprimer à ce sujet et propose de créer une commission de travail. L'assemblée reçoit positivement le projet de Monsieur le Maire. Monsieur LAGUILLON adhère complètement, il faut aller plus loin dans la réflexion dit-il. Monsieur le Maire reprend la parole et précise que bien entendu il faudra prendre l'attache du CAUE, de Gironde Ressources et des partenaires habituels tels que l'État, la Région et le Département pour faire évoluer ce projet.

La commission est en définitive constituée des personnes suivantes :

MM. ALFONSO-CHARIOL, LAGUILLON, GRANEREAU, VOISIN, DUVAL, LESPINASSE, CANTIN.

#### **IV. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX -**

##### **A. USTOM**

Madame ALFONSO-CHARIOL explique qu'elle a participé à la dernière réunion du bureau du syndicat et que le Comité Syndical se réunit ce soir. La gestion de l'USTOM est très compliquée depuis la mise en place de la Redevance Initiative. Il y a un manque d'argent ce qui risque de probablement engendrer une augmentation de la redevance.

Monsieur le Maire confirme que la situation de l'USTOM est catastrophique, le matériel est obsolète, les rentrées d'argent moindres en raison de l'amélioration du tri par les usagers et aussi d'impayés. Les déchetteries nécessitent leur mise aux normes et il faudra revoir le contrat de collecte avec la COVED. Monsieur le Maire pense qu'en regroupant les 6 syndicats girondins, on pourrait réduire les coûts de fonctionnement.

##### **B. SIEA (Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau)**

Le compte rendu de la dernière réunion du SIEA est fait par Monsieur le Maire,

Eau potable : Le contrat avec SUEZ court jusqu'en 2025. L'eau est de bonne qualité mais il y a un problème de rendement qui malgré les efforts consentis par le fermier n'atteint pas encore les objectifs.

Assainissement collectif : la station de Sainte-Terre est désormais conforme à la réglementation. A noter que le tarif est toujours supérieur de 10% à SAINTE-TERRE par rapport à l'ensemble du syndicat.

Le renouvellement du contrat d'affermage de SAINTE-TERRE avec la SAUR est normalement prévu pour 2021. Il faudrait peut-être aligner les deux contrats existants sur le syndicat (SAUR et SUEZ) pour obtenir un contrat unique.

##### **SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) :**

Diagnostic des assainissements individuels. Il concerne 8 800 habitants sur les 19 000 que compte le syndicat et permet le contrôle des maisons non raccordées à un réseau d'assainissement collectif.

##### **C. SYER (SYNDICAT DES EAUX ET RIVIERES)**

Le nettoyage du Fonpeyre par le chantier d'insertion « Isle et Dronne » payé par la Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais est en cours. C'est la méthode douce qui est appliquée, ce n'est pas un curage.

#### D. PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural)

Intervention de Monsieur LAGUILLON.

Monsieur BREILLAT, Maire de Castillon la Bataille remplace Monsieur BERTHOME à la présidence du PETR. Monsieur LAGUILLON fait partie de la commission alimentation et est délégué auprès du programme LIDER.

#### E. Communauté de Communes du Grand-Saint-Emilionnais

Quelques informations :

- Marion BRANGE est la nouvelle chargée de mission « développement économique » en remplacement de Monsieur GALLITRE.
- Les nouveaux statuts de la CDC viennent d'être notifiés à toutes les communes membres par la Préfecture.
- M. VOISIN est définitivement nommé commissaire titulaire au sein de la CCID.
- Le tableau des différentes commissions a été communiqué par la CDC.
- L'office de tourisme : Madame GUE

Il y a une baisse de fréquentation de 75 % et de 60 % de chiffre d'affaire sur les activités de l'Office de Tourisme.

Un plan social avec diminution des horaires et chômage partiel a été mis en place.

- Gironde Ressources dépend du Département et s'occupe d'ingénierie, d'assistance technique pour les projets communaux. Cotisation annuelle : 50 € .

Monsieur le Maire a transmis à la CDC pour qu'elles soient abordées lors du prochain Conseil Communautaires des questions écrites :

- Nous apprenons par la presse locale que Saint-Emilion sera ville étape du tour de France 2021. Si l'impact médiatique est indéniable, quelle sera la participation financière demandée à la CDC du Grand-Saint-Emilionnais ?

- La crise sanitaire qui frappe les activités touristiques de l'Office de Tourisme du Grand-Saint-Emilionnais provoque une perte de recettes très importante. Est-ce que la CDC envisage de renflouer ce manque à gagner et si oui à quelle hauteur ?

- Point sur la trésorerie de la CDC – Budget général

- Point sur la trésorerie de la zone d'activité des Chapelles (dépenses-recettes)

- Point sur le siège de la CDC : terrain, plans-permis, appel d'offres, budget prévisionnel.

#### V. Fréquentations Camping et Jardin de la Lamproie. -

La saison 2020 est satisfaisante au Camping municipal malgré la pandémie. La recette s'élève à 10 652 € pour 1 530 nuitées. Le Jardin de la Lamproie géré par l'Office de Tourisme de Saint-Emilion accuse quant à lui une baisse sensible de la fréquentation – 40 % en juillet et – 15 % en août.

## **VI. CHANTIER ADDUCTION D'EAU – LAVAGNAC CD 670 -**

Les travaux de remplacements des canalisations en fonte réalisés par l'entreprise Montastier se déroulent dans de bonnes conditions.

## **VII. SUBVENTIONS ET DOTATIONS -**

- Attribution de 10 164 € au titre de Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle.
- Attribution de 67 090 € au titre de Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Additionnelle aux droits de mutation.
- Accord de subvention à hauteur de 8 640 € pour financer le projet d'aménagement « Route de la Nauze »

## **VIII. DIVERS**

### **A. Intempéries dans les Alpes-Maritimes**

Délibération n°39/2020

Après les violentes intempéries qui ont ravagé les vallées encaissées des Alpes-Maritimes, il est normal que la solidarité nationale vienne en aide aux sinistrés.

Une urne sera mise à disposition des administrés qui souhaiteraient faire un don au profit de la Croix Rouge et le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire, à l'unanimité décide de verser la somme de 500 € à l'association des Maires Ruraux des Alpes Maritimes.

### **B. Echange de parcelles avec Monsieur GONZALEZ**

L'échange de parcelles avec Monsieur Gonzalez est en cours. Les bornes sont posées, le Document d'Arpentage a été transmis au service du cadastre pour enregistrement et numérotation des nouvelles parcelles. Une fois ce travail effectué l'acte d'échange sera signé devant le notaire.

### **C. Location appartement de la Poste**

10 bis avenue Charles De Gaulle

Délibération n°40/2020

Le Conseil Municipal se montre favorable à l'unanimité en faveur de la location de l'appartement sis 10 bis avenue Charles De Gaulle dont la commune est propriétaire à Madame BERTON Françoise (pharmacienne à Sainte-Terre) pour la somme de 350 € mensuel charges comprises et ce pour un mois renouvelable chaque mois. Cette location est consentie afin de loger la pharmacienne qui assure le remplacement de Madame BERTON. Le Conseil charge Monsieur le Maire de signer le contrat de bail requis.

#### D. Plan solaire – EDF

Délibération n° 41/2020

Dans le cadre du plan solaire, EDF cherche du foncier qui pourrait accueillir un projet de centrale photovoltaïque. Monsieur le Maire indique qu'il lui semble difficile de trouver du terrain disponible sur la commune. Pour sa part, il n'est pas favorable à un tel projet et demande aux élus de se prononcer sur celui-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce défavorablement par 9 voix pour et 4 abstentions.

#### E. Assurance ELITE-

Lors de la construction de la salle des fêtes, un contrat d'Assurance Dommage Ouvrage a été souscrit avec Elite Insurance Compagny Limited. Un avis de cessation des effets du contrat vient d'être notifié à la commune. Elite Insurance a été déclarée en faillite et insolvable.

Tous les contrats ont cessé de produire leurs effets le 15 septembre 2020.

#### F. Création d'une nouvelle association

Monsieur le Maire informe ses collègues élus qu'une nouvelle association vient d'être créée à SAINTE-TERRE, dénommée « Les Repris de Justesse ». Il s'agit d'une association dont le but est d'assurer des animations musicales, le Président est Monsieur Jean-François CHABELLARD.

Aucune question écrite n'ayant été transmise à Monsieur le Maire, l'ordre du jour étant épuisé. Il clôture la séance à 22 heures.